

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-:-:-:-

// D E C R E T N° 149 /PR/SGG

// NNEE 1967

// E // R E S I D E N T D E L A // R E P U B L I Q U E ,

AMPLIATIONS :

PR	4
MFAE	4
MTPTPT	4
MINISTERES	10
SGG	4
DGF	1
DE - CF - DC3	
DI - SOLDE	2
TRESOR	4
IAA	2
INTERESSE	1
Gde Chance	1
DAE	2
JORD	1
CS	6
DGAJL	2

17-8
VISE :

LE CONTROLEUR FINANCIER

C. MIDAHUEN

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°139/PR du 16 Mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux membres des Cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire et au Secrétaire-Adjoint du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU les nécessités de service ;
Sur proposition du Ministre des Finances & des Affaires Economiques

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur AYAYI François, Agent des Postes et Télécommunications, est nommé Conseiller Technique du Ministre des Finances et des Affaires Economiques cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui a effet pour compter du 1er Janvier 1967 sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Président de la République
Le Ministre des Finances & des
Affaires Economiques

Fait à COTONOU, le 17 MAI 1967

B. BORNA

Général Christophe SOGLO